Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 2

Artikel: Un prêtre
Autor: Bélet, J. - P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247773

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la collature, la dot et les revenus de l'église de Boécourt, ainsi que la collature et les dîmes de l'église de St-Etienne de Tavannes et de la chapelle de St-Léonard de Reconvillier ou Chindon. [1])

(*A suivre*) JECKER, *curé*.

1) Il semble, quand on lit l'acte de l'évêque Ortlieb (Trouillat I, 300) et l'acte de confirmation des propriétés de Bellelay par le pape Eugène III en date du 17 mai 1148 (Trouillat I, 311) que l'église de Tavannes et la chapelle de Chindon aient été cédées à Bellelay par l'évêque de Bâle. D'un autre côté, dans des actes de 866, 884 et 962, l'église de Tavannes et la chapelle de Reconvillier figurent parmi les dépendances du chapitre de Moutier.

UN PRÊTRE

Mgr J.-P. Bélet

Le dernier témoin des événements religieux ou plutôt antireligieux de 1836 vient de s'éteindre. Témoin, disons-nous, et glorieuse victime.

C'est dans cette période du premier Kulturkampf que s'est distingué Mgr Bélet.

Il s'est distingué par sa fermeté inébranlable aux principes catholiques, en même temps que par son inaltérable dévouement à la personne de l'immortel doyen de Porrentruy, M. le provicaire B. Cuttat.

Né à Montignez le 23 mai 1807, de braves cultivateurs, excellents chrétiens, [1]) Mgr Bélet puisa au sein de sa famille les germes et l'amour du pur catholicisme. Ces heureux germes ne firent que se développer dans le cours de ses études. Il en parcourut le cercle au collège de Porrentruy, dirigé alors par le P. Imier Cramatte, ancien prémontré de Bellelay, et par des ecclésiastiques dignes à tous égards de la confiance des parents.

Après avoir marché de succès en succès jusqu'en rhétorique, le jeune Bélet parcourut avec non moins d'éclat le champ de la philosophie et de la théologie.

Ordonné prêtre le 18 septembre 1830, il fut nommé professeur de rhétorique au collège, où il avait brillé comme élève. Mais son zèle sacerdotal allait plus loin que l'enseignement des lettres. Bientôt il songea à l'apostolat, après lequel il soupirait.

La Chaux-de-Fonds comptait bon nombre de catholiques. Ils demandaient un prêtre savant et pieux pour les diriger. L'abbé Bélet était ce prêtre providentiel.

Avec empressement, il accepta ce poste de difficultés et d'honneur. Il parut à la Chaux-de-Fonds, et après deux années d'efforts, une paroisse catholique était fondée par ses soins dans ce village d'avenir.

D'un autre côté, une chaire de théologie était vacante au collège de Porrentruy. M. le provicaire Cuttat, en juste appréciateur du mérite, y appela l'abbé Bélet. Mais les circonstances ne permettant pas à l'élu de prendre possession de son nouveau poste, M. Cuttat se l'attacha comme second vicaire. M. Bélet devint ainsi l'aide et l'ami de M. l'abbé Spahr, premier vicaire.

C'est alors que de concert, pour tenir tête à l'orage qui fondait sur le Jura, ces deux amis, dignes l'un de l'autre par leurs talents et leurs connaissances variées et profondes, créèrent un journal, l'*Ami de la justice,* pour la défense des intérêts religieux du Jura catholique.

C'était une œuvre louable, nécessaire. Le libéralisme d'alors, ennemi de l'Eglise, le vit de mauvais œil. MM. Spahr et Bélet furent en butte à mille tracasseries et aux insultes d'un journal, dit libéral, qui devait le jour à de réels adversaires du catholicisme.

Après la question de l'Ecole normale, que M. Bélet ne voulait pas mixte, vint la question plus grave des fameux articles de Baden. Ces articles avaient pour but, hautement avoué par la presse radicale, de constituer dans la Suisse catholique une Eglise détachée du Saint-Siège, et conséquemment schismatique.

M. Bélet s'éleva, on le comprend, avec toute l'énergie de son âme contre ce projet passé à l'état de loi par le vote du Grand Conseil de Berne. C'en fut assez pour se voir arrêté, jeté en prison, détenu pendant six mois, et prévenu du crime de haute trahison. A cette accusation, M. Bélet répondit par un Mémoire imprimé réfutant victorieusement une à une toutes les charges qui pouvaient peser sur lui. Il sortit vainqueur de la lutte. Mais son protecteur, M. Cuttat, n'était plus là. Chassé de Porrentruy par le libéralisme maçonnique, il s'était réfugié à Colmar, où il devait trouver la mort deux ans après.

En même temps, les professeurs du collège, à la suite de leur digne principal, M. Mislin, frappés par les foudres de Berne, venaient de prendre le train de l'exil et de chercher des places à l'étranger en qualité de précepteurs. M. Mislin ne tarda pas à appeler en cette qualité M. Bélet à Vienne, dans une famille princière.

M. Bélet se voua tout entier à cette nouvelle carrière, qu'il ne quitta, en 1850, que pour se faire aumônier d'un régiment suisse, le 4me, au service du roi de Naples. Pendant quatre ans, il vécut de cette vie militante, qui allait, jusqu'à un certain point, à son caractère toujours gai et bienveillant. A son départ, il emporta l'estime et l'affection de nos chers soldats et de leurs braves officiers.

En 1855, le curé de Grandfontaine, qui fut plus tard Mgr Lachat, quittait cette paroisse pour celle de Delémont. M. Bélet fut nommé son successeur, et pendant près de douze ans, il fit les délices de la population dont il était le pieux et zélé pasteur. C'est à son activité que Grandfontaine doit la belle flèche de son église, ainsi que le gracieux jardin qui s'étage devant la cure.

Se sentant trop faible en 1866, pour administrer seul la paroisse de Grandfontaine-Rocourt-Roche-d'or, et ne pouvant avoir de vicaire par suite de la pénurie des prêtres, M. Bélet remit sa démission aux mains de son évêque, et se retira dans son village natal pour s'y préparer, disait-il, à la mort. Il a consacré à cette préparation trente ans, le tiers de sa longue vie de 91 ans, partageant son temps entre la prière, l'étude et la rédaction de ses très intéressants *Mémoires* historiques, dont il a voulu que les lecteurs du *Pays du dimanche* eussent, avant tous autres, la primeur.

Dans ce manuscrit, assez volumineux, il écrit, au cours de la plume, et sans rature, les événements qu'il a vécus, et notamment ceux de 1836.

A deux reprises, Mgr Bélet s'est vu l'objet d'une confiance particulière, de ses concitoyens du Jura.

Une première fois, il fut envoyé à l'assemblée qui discutait une nouvelle constitution cantonale. Plus tard, il reçut le mandat de membre du grand-conseil.

A deux reprises aussi, il fut l'objet d'une haute distinction de la part du St-Siège. Nommé une première fois camérier secret par S. S. Grégoire XVI en 1842, il le fut une seconde fois par Pie IX en 1867, après avoir déposé un mandat de membre du grand-conseil, où il ne lui avait été permis de siéger qu'à la condition de renoncer à cette distinction « d'un prince étranger » !

Mgr Bélet, pendant son séjour à Montignez, n'a cessé de prêter son plus zélé concours au curé de cette paroisse. Il a fait plus. Après le départ de M. le curé Schaffner, il a consenti à remplir lui-même les fonctions de curé, et cela pendant près de deux ans.

Et maintenant sa dépouille mortelle est descendue dans la tombe qu'il s'est choisie, au seuil de la maison de Dieu. Mais sa mémoire vivra longtemps dans le Jura, dont il a été une des gloires les plus pures avec l'illustre M. Cuttat et le noble exilé M. Spahr.

1) Le père de Mgr Bélet s'appelait Charles Bélet et sa mère Faustine Cramatte, sœur du Père Imier Cramatte, conventuel de Bellelay, devenu plus tard directeur du Collège de Porrentruy. Avec M. l'abbé Moine révérend curé de Montfaucon, Mgr Bélet laisse seize neveux et nièces en vie.

MENUS PROPOS

Le pot-de-vin du colonel. — Les concours et les primes à décerner au bétail ne sont pas toujours exempts de favoritisme. Il y en a même qui croient que la fraude y peut jouer un certain rôle. Ce n'est pas le cas du colonel Vigier, directeur de la régie fédérale à Thoune. Un agriculteur du Jura lui avait écrit, au mois d'avril, pour lui promettre un pot-de-vin de 30 fr. si sa jument « Flore » était acceptée comme jument poulinière. On sait que M. Vigier est président de la commission fédérale pour l'achat de chevaux. Il communiqua sa lettre au Département militaire qui l'engagea à porter plainte devant les tribunaux bernois. Le paysan fut condamné à 10 jours de prison pour tentative de corruption.

Sur ce jugement, le propriétaire de « Flore »

---

attaque d'apoplexie. Mais il se remit, et, au coup d'œil qu'il me lança de derrière ses lunettes à branches d'or, il était aisé de voir qu'il me prenait pour un mystificateur ou un fou. Je le lui dis, il fit un geste poli de dénégation.

— Mais si, mais si, repris-je. Je ne suis ni l'un ni l'autre ; donnez-moi votre parole d'honneur de de ne pas révéler, avant le moment que je jugerai convenable, ce que je vais vous confier, et écoutez-moi attentivement.

Je lui fis part de ma double découverte, ainsi que du travail de déduction auquel je m'étais livré, après quoi je lui demandai :

— Eh bien ! maintenant, que pensez-vous de tout cela ? Il était atterré.

— Je pense, comme vous, qu'il se pourrait fort bien qu'effectivement mon malheureux client ait été assassiné. Mon Dieu, mon Dieu ! gémit-il, mais quelle adresse de la part de ces misérables !

— Que voulez-vous, cher Monsieur, nous avons affaire à des coquins dans le mouvement, et qui jugent démodés les procédés dont usaient leurs devanciers.

— Et que faire ? Il faudrait télégraphier au procureur de la République.

— Télégraphier quoi ? deux gendarmes suffiraient pour loger en lieu sûr le gredin demeuré ici. Mais l'autre, le principal auteur du drame, où lui mettrez-vous la main au collet ? Songez d'ailleurs, je vous prie, que nous tablons toujours sur une simple hypothèse qui, si bien fondée soit-elle, peut se trouver fausse en fin de compte, et avec laquelle, par conséquent, nous ne saurions mettre en branle la justice.

— Vous avez raison.

— Et puis, il y a dans cette affaire un point en particulier qu'il ne serait pas inutile d'éclaircir : comment l'individu qui se fait appeler Maisonneuve pouvait-il se trouver si bien au courant des habitudes, ou, si vous voulez, des manies de sa victime ?

— Le domestique...

— Le domestique ? Hum, ce n'est pas à lui, selon moi, qu'à dû venir l'idée première et la conception d'un plan si ingénieux. Connaissez-vous des parents à votre client ?

Le notaire eut une courte hésitation.

— Oui, un cousin germain, assez mauvais sujet entre parenthèses, que M. Pardoux ne voulut jamais recevoir. Un jour même que je dînais chez lui, il me dit en riant : « Mon beau cousin attend mes souliers pour se chausser ; mais je lui ménage une surprise à l'ouverture de mon testament. » Toujours est-il qu'il aliénait tous ses biens.

— Savez-vous le nom de ce cousin ?

— Non.

— Ce cousin n'est autre que Maisonneuve, et Maisonneuve est l'assassin. Ah ! maintenant, ne perdons pas notre temps, le joli Monsieur part samedi pour Colon, il s'agit de l'attirer ici ; je m'en charge. Son complice est-il vigoureux ?

— Assez.

— Alors il me faudra de l'aide. Avez-vous sous la main un homme solide et sûr, j'entends capable de nous garder le secret, au cas où, par impossible, nous nous serions trompés ?

— Oui, François, mon jardinier.

— Voudriez-vous le faire appeler ?

François me fut présenté. C'était un robuste gaillard d'une quarantaine d'années environ.

Après qu'il nous eut juré de rester muet comme un poisson sur ce qu'il verrait et entendrait, je lui donnai mes instructions, et, l'ayant prié de se munir d'une bonne corde neuve, je l'invitai à me suivre.

(*La suite prochainement.*)